



RAPPORT DES CONSULTATIONS DU PUBLIC

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONCERTATION, LA REDACTION DU PAPI MEURTHE MEUDON 3

30 novembre 2023



Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s) M. MARLU
Volume du document
Version V1
Référence MED0445
Numéro CRM
Chrono

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé par	Visé par	Modifications
V1	30/11/23	M. MARLU	F. FALCOU	

DESTINATAIRES

Nom	Entité
Cécile NOYER	PETR du Pays des Nestes
Swann DARNAUDGUILHEM	PETR du Pays des Nestes

SOMMAIRE

1	CONTEXTE	5
2	PRESENTATION DE LA DEMARCHE	6
2.1	La concertation des acteurs de la gestion du territoire	6
2.1.1.1	Les réunions	6
2.1.1.2	Les ateliers	7
2.1.1.3	Le questionnaire	7
2.2	La consultation des publics	8
3	OUTILS ET METHODES	9
3.1	Les différentes consultations	9
3.2	Les outils de communications mobilisés	9
4	BILAN DES CONSULTATIONS	12
4.1	Retour sur le Ciné-Débat de la Journée Nationale de la Résilience	12
4.2	AXE 0 « ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI »	12
4.3	AXE 1 « AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE »	12
4.4	AXE 2 « SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET INONDATIONS »	12
4.5	AXE 3 « ALERTE ET GESTION DE CRISE »	12
4.6	AXE 4 « PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME »	13
4.7	AXE 5 « REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS »	13
4.8	AXE 6 « RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS »	13
4.9	AXE 7 « GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES »	13
5	SYNTHESE	15

FIGURES

Figure 1 : Extrait du site web de l'Observatoire de la Neste relatif aux informations quant aux permanences.	10
Figure 2 : Extrait du Site Web de l'observatoire de la neste pour la mise à disposition des pièces du PAPI	10
Figure 3 : Extrait du site web du PETR du Pays des NEstes relatifs au lancement des consultations	11
Figure 4 : Affiche pour le lancement des permanences	11
Figure 5 : Résultats des consultation du public (MAiries, Marchés et mails).....	15

TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des réunions	7
--------------------------------------	---

1 CONTEXTE

Ce rapport présente le bilan de la concertation qui s'est tenue dans le cadre de l'élaboration du PAPI 2 (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du Pays des Nestes. Il s'agit du second PAPI depuis les inondations de 2012 et 2013, qui ont particulièrement affectées le territoire.

Porté par le PETR du Pays des Nestes, il a pour ambition de réduire le risque inondation sur les personnes et les biens par des actions cohérentes et adaptées aux enjeux, ce, à l'échelle du bassin versant de la Neste. Certaines actions peuvent être financées en partie par l'Etat avec le « Fonds Barnier » ou par d'autres financeurs tels que le FEDER, la Région ou encore le Département des Hautes-Pyrénées.

Les objectifs d'un PAPI sont multiples :

- Réduire les conséquences des inondations à l'échelle d'un territoire cohérent ;
- Monter un programme opérationnel d'actions issu et porté par le territoire ;
- Établir une cohérence avec les actions du PAPI et la SLGRI / PGRI pour répondre aux besoins locaux.

Le dialogue et la concertation menés au cours de l'élaboration du PAPI 2 se sont organisés autour de 2 axes :

- La « concertation » lors des rencontres régulières avec les acteurs locaux et les partenaires techniques et financiers du PAPI,
- La « consultation du public » une fois le projet de PAPI élaboré.

Le présent document constitue l'une des pièces constitutives du PAPI 2 . Il décrit le bilan de la consultation du public qui s'est déroulé et met en évidence les principaux thèmes abordés ainsi que les réponses proposées par le porteur du projet.

2 PRESENTATION DE LA DEMARCHE

La concertation et la consultation sont indispensables pour toute démarche PAPI. Ainsi, les acteurs principaux du territoire ont été associés tout au long de l'élaboration des PAPI sur le bassin versant de la Neste. Cette logique de concertation repose sur l'échange et le partage d'informations, dans le but de co-construire la stratégie et les actions qui en découlent.

Pour rappel, les objectifs de la concertation et de la consultation du public sont :

- Vérifier que le diagnostic et la stratégie soient réalistes et représentent bien le territoire à l'instant t et les grandes orientations souhaitées ;
- Les questionner afin de vérifier que tous les sujets correspondent à leurs attentes et besoins et qu'aucune thématique n'ait été oubliée dans le cadre du programme ;
- Associer les populations à l'élaboration du PAPI 2 afin de favoriser à terme la mise en œuvre des futures actions ;
- Et de manière gérer sensibiliser les populations au risque inondation et les informer des démarches en cours ou à venir.

2.1 La concertation des acteurs de la gestion du territoire

La concertation est indispensable pour toute démarche PAPI. Ainsi, les acteurs principaux du territoire ont été associés tout au long de l'élaboration du PAPI sur le bassin versant de la Neste. Cela passe par l'organisation d'ateliers et de réunions de travail (comités techniques et de pilotage avec les partenaires techniques et financeurs, réunions avec les acteurs locaux, commissions thématiques « inondations », groupes de travail).

Dans le cadre du PAPI 2, les acteurs principaux du territoire ont été sollicités à travers de nombreuses réunions et ateliers, et d'autre part au travers d'un questionnaire envoyé aux communes.

2.1.1.1 Les réunions

Les réunions permettent de présenter le dossier, d'engager la discussion, de comprendre les modifications potentielles à apporter et de préciser les financements. De plus, elles entrent dans le cadre de la sensibilisation et de l'information de l'ensemble des publics invités. Certaines réunions peuvent être tenues pour aborder un projet en particulier, tel que de nouveaux aménagements, la création de digues...

Ces réunions sont l'occasion de donner la parole aux principaux acteurs comme l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, EPCI, Syndicats de bassins voisins, entre autres. Ainsi, elles ont permis :

- De présenter la démarche PAPI sur le bassin versant ;
- De faire le bilan et tirer les enseignements du premier PAPI ;
- De recueillir les attentes, besoins et avis des parties prenantes, et de déterminer les priorités sur le territoire ;
- D'associer l'ensemble des acteurs locaux concernés dès le démarrage du PAPI ;
- De présenter la première version du dossier, en particulier les pièces suivantes : diagnostic, stratégie et programme d'action ;
- De valider les modifications apportées au document ;
- De préciser le financement des actions.

De plus, de nombreux projets ont donné lieu à une longue conversation en amont de l'élaboration du dossier de candidature. L'ensemble des remarques formulées lors des réunions ont été prises en compte dans le projet de PAPI. Ainsi, la concertation avec l'ensemble des acteurs, aux différentes étapes de réalisation du dossier, a permis :

- De discuter et d'échanger ;

- De faire évoluer le PAPI ;
- De déterminer les attentes et enjeux sur le territoire ;
- De sensibiliser au risque inondation ;
- De permettre l'implication des acteurs afin qu'ils se sentent concernés et participent à la mise en œuvre concrète des actions du PAPI.

TABLEAU 1 : LISTE DES REUNIONS

Étape	Date et nature des réunions
Bilan et diagnostic	07/04 réunion de lancement
	14/04 COTECH
	20/04 COFIL
	22/06 COTECH
	03/07 COFIL
Gouvernance et stratégie	22/06 ATELIER STRATEGIE
	31/08 COTECH
	11/09 COFIL
Programme d'actions	19/09 ATELIER PREPROGRAMME
	16/10 COTECH
	24/10 « PRE-DEPOT »
	09/11 COFIL VALIDATION
Finalisation	11/12 Conseil Syndical

2.1.1.2 Les ateliers

Les ateliers sont à l'image des ambitions de co-construction que vise l'élaboration du PAPI. L'objectif étant que les idées et actions proposés dans le programme aient pour origine, les différents acteurs qui composent le territoire.

Le premier atelier, dédié à la « Stratégie du PAPI », s'est déroulé sur une demi-journée. Il s'agissait, au grès de 4 sous ateliers, d'identifier les thématiques et les secteurs d'intervention prioritaires sur le territoire du Pays des Nestes, et ce, en cohérence avec les attentes et les besoins des acteurs. L'atelier s'est organisé ainsi :

- 1^{er} sous-atelier : un rappel sur les résultats du diagnostic, pièce constituante du PAPI,
- 2^{ème} sous-atelier : un état des lieux des connaissances sur les causes-conséquences des inondations,
- 3^{ème} sous-atelier : une cartographie en vue de localiser les secteurs les plus impactés,
- 4^{ème} sous-atelier : un échange de type Questions-Réponses, pour faire émerger les problèmes et difficultés rencontrés par les acteurs.

Le second atelier était dédié à la présentation du « Préprogramme d'action du PAPI » le temps d'une demi-journée, au travers de 4 tables rondes, dans l'objectif de faire émerger de nouvelles idées dans les différents axes du PAPI, en vue de les faire passer d'idées à Actions du PAPI. Les acteurs allaient donc de tables en table, pour proposer des idées :

- 1^{ère} table : aborde l'Axe 1,
- 2^{ème} table ronde : aborde les Axes 2 & 3,
- 3^{ème} table ronde : aborde les Axes 4 & 5,
- 4^{ème} table ronde : aborde les Axes 6 & 7.

2.1.1.3 Le questionnaire

Les communes ont pu participer à la création du dossier de PAPI 2 (notamment lors de la phase de diagnostic) via l'envoi d'un questionnaire. Son but était de recueillir des compléments d'informations afin de permettre la mise à jour du diagnostic territorial du PAPI. Le questionnaire s'organise selon les thématiques suivantes :

- Connaissance de l'aléa inondation : Ruissellement urbain, affluents causant des débordements, documents diffusés aux administrés, documents transmis aux habitants permettant la connaissance du risque ;
- Documents d'urbanisme : Document en vigueur, date d'approbation, révision, contenu ;
- Recensement des documents et dispositifs existants : Liste des documents/dispositifs existants, contenu, retour d'expérience ;
- Alerte et prévision : Dispositifs existants ;
- Cours d'eau et ouvrages de protection : Etude hydraulique existante, ouvrages de protection et leurs descriptions, entretien et suivi ;
- Mesures de réduction de la vulnérabilité : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité (nombre, état d'avancement, nature...);
- Souhait pour le PAPI 3 : Actions à développer.

Le questionnaire a été envoyé aux 75 communes qui composent le bassin versant de la Neste, 28 d'entre-elles y ont répondu, venant compléter les questionnaires d'Artelia, GEMAPI et DICRIM.

L'ensemble de ces échanges a permis de construire le projet de PAPI 2 et il a été décidé de le présenter au cours d'une phase de consultation du public.

2.2 La consultation des publics

Les consultations du public ont pour objet de donner accès aux informations et de faire participer le public d'un territoire donné, à l'élaboration des décisions prises concernant ce même territoire.

Elles visent donc à présenter ce qu'est un Programme d'Actions de Prévention aux Inondations, et plus particulièrement les raisons pour lesquelles il serait mis en place sur le territoire et en suivant, les démarches envisagées pour son instauration.

Dans l'autre sens, les consultations permettent de faire entendre l'avis de la population quant à la mise en place d'un PAPI, de répondre à leur question et donc d'ouvrir le débat.

Plusieurs outils et méthodes ont été mobilisés afin de consulter le public dans le cadre de l'élaboration du PAPI, et sont présentées au cours du chapitre suivant.

3 OUTILS ET METHODES

Dans le cadre de la consultation du public, le PETR Pays des Nestes, porteur du projet PAPI, a mobilisé à la fois des outils numériques et des méthodes dites traditionnelles.

3.1 Les différentes consultations

Afin de présenter le dossier du PAPI à la population, le PETR du Pays des Nestes a déployé plusieurs outils, permettant à la population de faire ses retours quant à l'élaboration du PAPI, du 10 au 28 novembre 2023.

Dans un premier temps, ont été mises en place des Permanences dans plusieurs communes du territoire afin de rencontrer les populations :

- Ce choix a permis au PETR d'être au plus près des populations et de répondre presque individuellement aux interrogations. Cette méthode a permis de faciliter les échanges et la prise de parole (qui peut être complexe en réunion publique) ;
- Ainsi entre le 14 et le 25 novembre 2023, les agents du PETR étaient présents dans :
 - 6 marchés : Vielle-Aure, Lannemezan, Saint-Lary, La Barthe-de-Neste, Arreau et Sarrancolin,
 - 8 mairies : Vielle-Aure, Sarrancolin, Bordères-Louron, Bizous, Loudenvielle, Mazères, Saint-Laurent et Lortet.
- Aussi, un ciné-débat s'est tenu le 13 octobre 2023, dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience. Le PETR du Pays des Nestes a organisé la projection du film « Les crues de juin 2013 en Vallées des Gaves », réalisé par le Pays des Lourdes, territoire voisin présentant des similitudes avec le Pays des Nestes (aléa torrentiel).

Dans un second temps, la mise à disposition des sites web principaux du territoire, à savoir :

- **L'Observatoire de la Neste :**
 - Disponible à l'adresse suivante « <https://www.observatoire-neste.fr/> »
 - Grâce aux rubriques « PAPI » et « Consultation du Public », le public disposait de l'ensemble des informations sur la démarche PAPI, de son origine à ses ambitions pour l'avenir, tout en mettant à disposition (consultations et téléchargements) les différentes pièces qui composent le PAPI 2, et en rappelant les permanences de consultation du public et leurs dates.
- **Le PETR du Pays des Nestes :**
 - Disponible à l'adresse suivante « <https://www.paysdesnestes.fr/> »
 - Un article relatif à la consultation du public a été publié et décrit le contexte de ce projet et ses démarches, tout en rappelant les permanences et la mise à disposition de toutes les informations sur le site de l'Observatoire.

En ce qui concerne les retours de la part de la population, ces derniers pouvaient être réalisés sous 2 formats :

- Le premier étant numérique, avec l'envoi d'un mail à **l'adresse mail créée et dédiée** au PAPI (papi@paysdesnestes.fr) ;
- Le second étant, de **remplir un registre disponible lors des permanences**, donc un format dit manuscrit, afin de laisser la possibilité à la population d'annoter des avis / remarques.

La synthèse de ces informations a été réalisée. Elle est disponible dans les chapitres suivants de ce rapport.

3.2 Les outils de communications mobilisés

Par ailleurs, en vue de partager et de communiquer sur les informations relatives à l'élaboration du PAPI, plusieurs outils de communication ont été mis en place :

- Les affiches pour les permanences dédiées à la consultation du public, La plaquette de synthèse sur le PAPI 2. Cette brochure (4 pages) a été imprimée afin d'être distribuée lors des permanences et mises à disposition du public, permettant de présenter la démarche PAPI, les bilans du premier PAPI, et les enjeux de la réalisation du projet et son programme.

FIGURE 1 : EXTRAIT DU SITE WEB DE L'OBSERVATOIRE DE LA NESTE RELATIF AUX INFORMATIONS QUANT AUX PERMANENCES

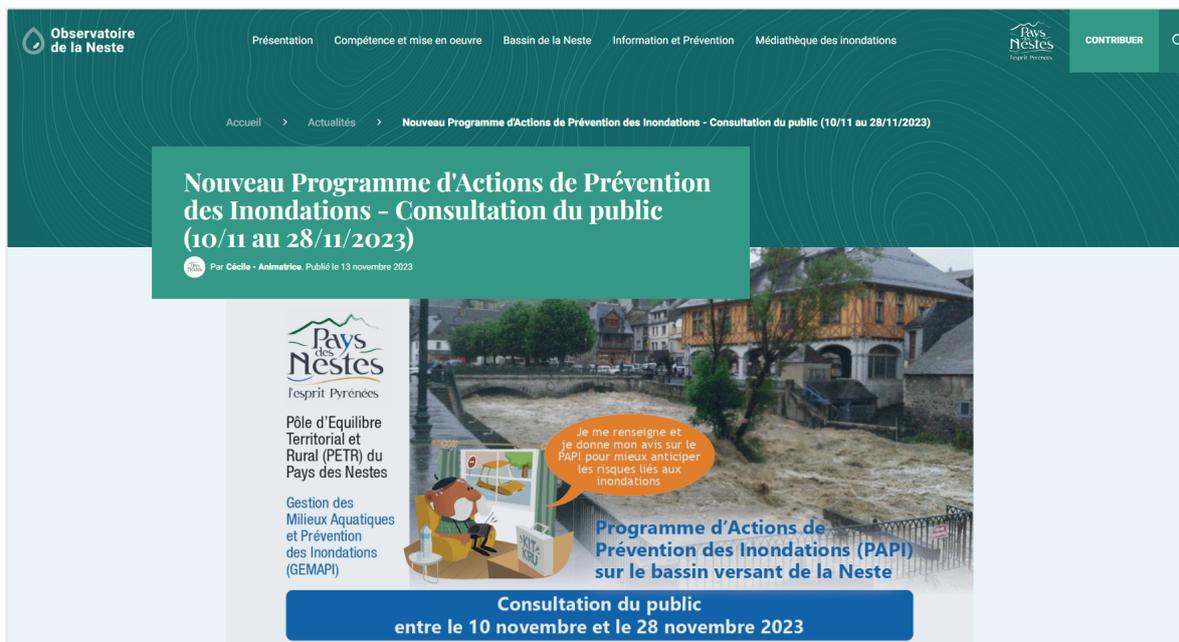


FIGURE 2 : EXTRAIT DU SITE WEB DE L'OBSERVATOIRE DE LA NESTE POUR LA MISE A DISPOSITION DES PIECES DU PAPI

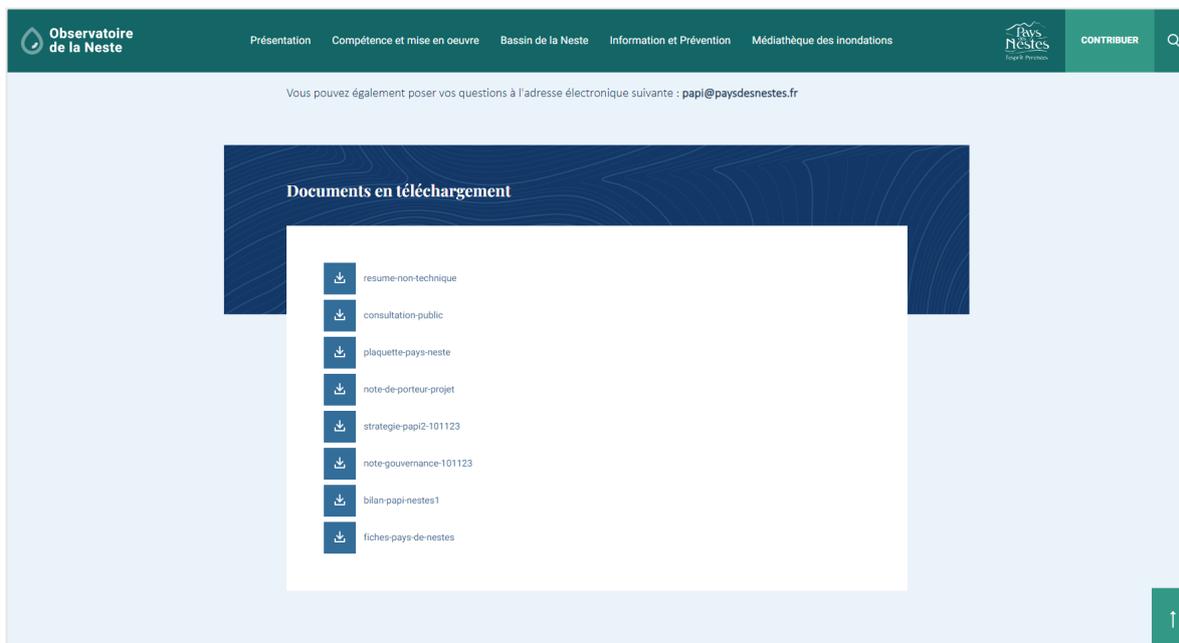


FIGURE 3 : EXTRAIT DU SITE WEB DU PETR DU PAYS DES NESTES RELATIFS AU LANCEMENT DES CONSULTATIONS



FIGURE 4 : AFFICHE POUR LE LANCEMENT DES PERMANENCES

Consultation du public entre le 10 novembre et le 28 novembre 2023

Dossier consultable sur le site internet du Pays des Nestes
<https://www.paysdesnestes.fr/>
<https://www.observatoire-neste.fr/>

Avis à transmettre avant le 28 novembre 2023
 Par mail : papi@paysdesnestes.fr
 Par courrier : 1 Grand Rue, 65250 La Barthe-de-Neste

Où consulter le dossier et exprimer son avis

NOVEMBRE						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
13	Vielle-Aure 8h30-12h Marché	15 Lanmezan 8h30-12h Mairie	16 Bardères Larax 14h-17h Mairie	17 Bizat 9h30-11h Mairie	18 Saint-Lary 8h30-12h Marché	19 La Barthe de-Neste 8h30-12h Marché
20 Loudenvielle 14h-17h Mairie	21 Mazères 14h-17h30 Mairie	22 St-Laurent 16h-18h Mairie	23 Arreau 8h30-12h Marché Lortet 15h-17h Mairie	24	25 Sarrancolin 8h30-12h Marché	26

Venez nous rencontrer sur les marchés ou en mairies

4 BILAN DES CONSULTATIONS

4.1 Retour sur le Ciné-Débat de la Journée Nationale de la Résilience.

Lors du Ciné-Débat, 15 étudiants (présents en raison de la réalisation d'un diagnostic territorial et individuel), une journaliste et près de 15 habitants étaient présents.

Les questions soulevées abordaient le Plan de Prévention de Risques Inondations, qui induit de fort mécontentement de la part des locaux, qui se retrouvent en zone à risque.

4.2 AXE 0 « ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI »

La consultation du public n'a pas soulevé d'avis ou questionnements vis-à-vis de cet axe.

Cependant, le PETR souhaite mettre en exergue la création de 3 postes en vue de l'animation du PAPI, 2 ayant d'ores-et-déjà été pourvus.

4.3 AXE 1 « AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE »

Au regard des réponses obtenues durant la consultation du public, il ressort un besoin communication et de partage de l'information aux usagers sur les résultats et les actions du PAPI.

Au travers de l'Axe 1 du PAPI, le PETR vise à renforcer et pérenniser ces actions, relatives à la connaissance et la connaissance en passant par divers outils de communication. A titre d'exemple :

- *L'outil que constitue l'Observatoire de la Neste sera renforcé et développé, afin de mettre à disposition de la population les résultats et les retours d'expériences des actions du PAPI,*
- *Des expositions photos complémentaires à l'exposition itinérante actuelle (qui sera renforcée), pourraient et devraient être mise en place.*

Aussi, une remarque est apparue, bien qu'elle relate de l'Axe 7, elle induit un renfort de la sensibilisation et donc de la communication : les sites de stockages (de bois) le long des rives qui peuvent générer des embâcles.

L'encadrement et la gestion de ces situations relèvent davantage des missions de la DDT ou encore de l'Etat, cependant en raison de leur participation au renfort du risque inondation (et aux risques induits des inondations), le PETR veillera à participer à la sensibilisation des acteurs sur le risque que provoquent ces stockages.

4.4 AXE 2 « SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET INONDATIONS »

Le renfort et l'amélioration de la prévision et de la surveillance semble le sujet qui ressort le plus au sein de réponses obtenues durant la consultation.

Il faut préciser que plusieurs études à ces faits, ont été réalisées dans le cadre du PAPI 1 et d'autres programmes. Ainsi, à ce-jours, le PETR dispose de toutes les capacités pour poser des stations hydrométriques et des échelles limnimétriques, en des points identifiés sur le territoire, au cours du PAPI 2.

De ce fait, l'amélioration de la surveillance et le renforcement des liens entre les acteurs (cf. Axe 4 et 7) sont de vigueur et seront des actions attendues du PAPI.

4.5 AXE 3 « ALERTE ET GESTION DE CRISE »

La consultation du public n'a pas soulevé beaucoup d'avis ou questionnements vis-à-vis de cet axe. Cependant, la question de l'encadrement des barrages a été posée, avec l'intégration des différents partenaires et gestionnaires de barrages.

A ces faits, le PETR envisage l'intégration des gestionnaires EDF et SHEM.

Par ailleurs, la remarque sur les stockages de bois sur les rives a aussi sa place dans l'Axe 3.

Le risque d'embâcle constitue un risque induit des inondations auquel les collectivités pourraient faire face en situation de crise, elles doivent donc s'y préparer, ce qui pourra être possible au travers des groupe de travail prévus dans le cadre de l'Axe 3 du PAPI.

4.6 AXE 4 « PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME »

La consultation du public n'a pas soulevé d'avis ou questionnements vis-à-vis de cet axe.

4.7 AXE 5 « REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS »

Les réponses obtenues durant la consultation du public font place à des questions quant aux aménagements des cours d'eau, et les rives de ces derniers, en vue de se protéger du risque de débordement.

Le PETR souhaite rappeler que la géographie, la géologie, la topographie ou encore le profil des cours d'eau, au sien du Pays des Nestes, ne rendent les cours d'eau propices à des aménagements en vue de ralentir la dynamique hydraulique. Des secteurs ont été identifiés comme à Saint-Lary et Loudenvielle, pour aménager des systèmes d'endiguements cependant, la majorité des actions viseront à réduire la vulnérabilité des enjeux.

Pour cela, le PAPI s'engage dans la réalisation de diagnostics des habitations, des activités économiques, et des établissements publics, en vue de réaliser des travaux sur une part des bâtiments identifiés.

4.8 AXE 6 « RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS »

Le ralentissement des écoulements est apparu sous l'œil de la gestion du cours d'eau et de son aménagement au travers d'action de transformation du lit ou bien, d'ouvrages de protection.

D'autres interrogations soulignent l'évolution de la morphologie du cours d'eau. Le profil du cours d'eau change, fragilisant les rives, créant de nouvelles zones d'accumulation, ce qui fait s'interroger les locaux.

Le PETR répond à ces questions en mettent en avant les éléments de réponses du point 4.8 concernant l'Axe 5 du PAPI.

Aussi, il rappelle l'existence du PPG en vue de la gestion de la ripisylve et du risque d'embâcles. En effet, la gestion de ces phénomènes peut avoir une incidence sur le risque, cependant il ne s'agit pas des objectifs du PAPI, mais de ceux du PPG (porté par le PETR également).

4.9 AXE 7 « GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES »

Les questions et réponses des axes 5 et 6, étaient également en lien avec l'axe 7.

D'autres remarques abordent la surveillance des ouvrages et des ponts. D'autres abordent la gestion d'ouvrages existants dont les habitants s'interrogent sur l'utilité et la viabilité.

Le PETR répond à ces questions en mettent en avant les éléments de réponses du point 4.8 concernant l'Axe 5 du PAPI. Pour rappel, le profil des cours d'eau, au sien du Pays des Nestes, ne rendent les cours d'eau propices à des aménagements en vue de ralentir la dynamique hydraulique. Des actions sont prévues dans des secteurs identifiés au préalable, tandis que les autres secteurs feront l'objet de réduction de vulnérabilité au travers de diagnostics et travaux d'adaptation du bâti, prévu dans l'axe 5 du programme du PAPI.

Aussi, le PETR répond en expliquant remobiliser l'ensemble des acteurs concernées par la gestion des ouvrages, et rappeler les plans des gestions existants.

Enfin, il souligne que, des aménagements sont bel et bien prévus dans le cadre du PAPI. Des études antérieures ont été réalisées à cet effet, cependant elles ont besoins d'être complétées, améliorées, afin de fixer les travaux en termes de tailles et d'évaluation de leur incidence sur le territoire et les cours d'eau, et donc, la finalité, de promouvoir des ouvrages et travaux en 2 parties du PAPI et en cohérence avec le territoire et ses ambitions.

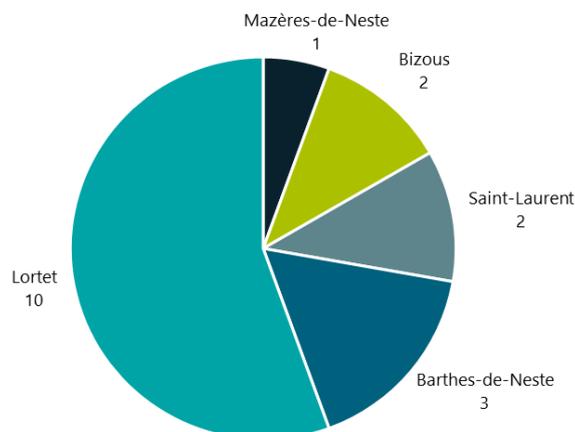
Un retour de consultation a souligné la potentielle remise en place d'un système antérieur du réseau hydrographique, un canal aujourd'hui disparu, qui jouait un rôle sur les inondations, tout en soulignant que cela serait favorable aux attentes GEMA du PAPI.

Le PETR répond qu'il pourrait s'agir d'une solution travaux à étudier, comme le prévoit la première partie de l'Axe 7.

5 SYNTHÈSE

La période de consultation du public aboutie aux résultats suivants : 18 personnes (hors ciné débat, nombre imprécis) ont fait connaître leurs avis et interrogations aux agents du PETR, **permettant d'aborder la quasi-totalité des axes du PAPI.**

FIGURE 5 : RESULTATS DES CONSULTATION DU PUBLIC (MAIRIES, MARCHES ET MAILS)



Les interrogations et remarques de la population vont globalement de pair avec les diverses situations identifiées dans le territoire au cours de l'élaboration du PAPI, ce qui mène à quelques modifications du programme d'action afin de l'adapter aux attentes de la population (dans le domaine du possible).

On souligne toutefois la présence importante des Axes 5, 6 et 7, qui sont donc à adapter et rééquilibrer. Le PAPI Nestes prend en compte les demandes de la population vis-à-vis de la réduction du risque, cependant il prend également en compte la géographie locale qui influence particulièrement les possibilités d'actions. De ce fait, la réduction du risque s'oriente davantage vers une réduction de la vulnérabilité de acteurs locaux, au travers de diagnostics et travaux du bâti existant.

De plus, l'Axe 1 aura un rôle clef, puisqu'il s'agira de réaliser une communication importante autour des actions et de la gestion du risque. Ainsi, au travers de cet axe, il s'agira de renforcer la sensibilisation et la connaissance des acteurs locaux sur la gestion en cours.

Cependant, le nombre de réponses interroge également les parties prenantes du PAPI, et particulièrement le porteur du projet : le PETR du Pays des Nestes.

Des interrogations justifiées puisque, ayant connaissance de sa population, le PETR a adapté les moyens de consultation du public au travers de moyens numériques et traditionnels, aussi dit en présentiel, afin qu'il réponde à tous les publics.

Ainsi, le faible nombre de réponse suppose que, dans le cadre du rapport de consultation, **les locaux ne se sentent pas tout à fait concernés par le risque inondation**, et donc, de sur croît, à la mise en place d'un PAPI sur leur territoire.

Cette hypothèse prend forme et interroge 2 points importants :

- **Le manque de communication** : il est possible que la communication (méthodes et moyens) réalisée entre les acteurs du territoire et les acteurs locaux pourraient être renforcée, voire changées afin de s'adapter aux locaux et de s'assurer de leur prise de connaissance des actions en cours sur leur territoire.
- A titre d'exemple, peut-être qu'une campagne de communication et de consultation par le biais du porte-à-porte aurait permis à plus d'usagers d'être informés et de donner leur avis,

- Peut-être aurait-il été également intéressant d'évaluer les résultats de la communication sur le territoire, et qu'elles ont été toutes les méthodes mobilisées.

Ce qui est important de retenir est que cela permet d'adapter les axes du PAPI, particulièrement l'Axe 1 qui tient dans le développement d'une stratégie de communication efficace et efficiente. Ce dernier sera donc réadapté au regard de la synthèse du rapport de consultation.

- **Un évènement majeur qui tend à être ancien** : en effet, la dernière crue majeure ayant touché le territoire date d'il y a 10 ans à ce-jour (2023). Parallèlement, l'évolution du tissu urbain, souligne que des habitations se construisent encore en secteurs à risque, et ce, bien après les crues de 2012 et 2013.
 - Cette situation traduit un potentiel manque de transmission de la mémoire et des connaissances sur les composantes du territoire des Nestes.
 - Il s'agit alors, d'un manque à combler au travers de l'Axe 1 du PAPI, dans lequel les événements majeurs seront rappelés mais devront faire également place aux événements mineurs qui exercent tout de même une influence sur le territoire.